



litige reparation hifi

Par **francki**, le **21/02/2019** à **11:51**

Bonjour

J'ai accepté le devis de reparation d'un technicien déclaré et reconnu concernant la remise en etat d' un preamplificateur et d'un amplificateur haut de gamme agés de plus de quarante ans. Apres deux ans d'echanges musclés de menaces et de reports de delais j'ai recupere le preamplificateur dont les reparations electroniques ont peut etre ete executées, je n'ai pas les competences pour en juger, mais dont tous les boutons sur le panneau de commande sont figés par le temps dont un complètement bloqué c'est a dire dans l'etat ou je l'ai donné et pas dans un etat d'usage

La totalité du devis que je peux transmettre a ete réglée et j'attend la facture

l'amplificateur n'est toujours pas terminé

Dois-je faire expertiser le materiel et si oui ou pourrais-je m'adresser en region lyonnaise.

D'avance merci

Francis

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **21:38**

Bonjour,

Si le devis est détaillé et comprend l'ensemble des travaux à effectuer, le réparateur a une onligation de résultat...